Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20261027-2026_103-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 octobre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.

Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Cécile Perrot pouvoir à Maxime Gautier, Carole Truet pouvoir à Catherine Gautier, Isabelle Lévêque pouvoir à Julien Lemarié.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 12	Votants 15 (dont 3 pouvoirs)
Date de convocation	20 octobre 2026		
Date d'Affichage	20 octobre 2026		
Secrétaire de Séance	Christophe Juin		

Délibération n° 2026-103
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

REVERSEMENT FCTVA ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE

À la suite du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes, effectif au 1er janvier 2026, et conformément aux dispositions de la convention de transfert, la commune est tenue de reverser au budget annexe Assainissement de l'EPCI le montant du FCTVA afférent aux dépenses d'assainissement, réparti comme suit :

- FCTVA Fonctionnement 711.21 E
- FCTVA Investissement 29 642.41 E

Les recettes correspondantes ayant déjà été perçues par la commune en juin 2026, le reversement des sommes dues a été effectué par l'émission de titres de réduction.

En conséquence, cette opération ne nécessitant pas l'adoption d'une décision modificative, le point correspondant est retiré de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal prend acte du retrait de ce point de l'ordre du jour.

Fait à Andouillé Neuville, le 28 octobre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.